

Communiqué de presse

Saint-Denis Le 24 janvier 2014

Réunion du Comité opérationnel de réduction du risque requins à La Réunion (CO4R) du 23 janvier 2014

Ce jeudi 23 janvier 2014 s'est tenue la réunion du Comité Opérationnel de Réduction du Risque Requins à La Réunion (CO4R). A cette occasion, un état d'avancement des

1°) Point d'information générale : situation de la ferme aquacole.

différents sujets figurant à l'ordre du jour a été effectué.

La situation de la ferme aquacole a évolué au cours de ces dernières semaines. Après la liquidation de la société aquacole des Masacareignes (SAM) et les dégâts causés par le cyclone BEJISA, l'Association réunionnaise de développement de l'aquaculture (ARDA) a entrepris, avec l'accord du mandataire judiciaire, le démantèlement des équipements constituant un danger pour la navigation. Ces travaux de sécurisation ont débuté à la mijanvier 2014 et se poursuivront dans les prochaines semaines.

2°) Point relatif à la mise en oeuvre par les mairies des dispositions de la lettrecirculaire du 22 août 2013 relative à l'information des populations et à l'application de l'arrêté préfectoral n°1821 du 27 septembre 2013 portant réglementation temporaire de la baignade et de certaines activités dans la bande des 300 mètres à partir du littoral du département de La Réunion.

Le travail de suivi des actions réglementaires des communes se poursuit dans le cadre de l'application de l'arrêté préfectoral n°1821 du 27 septembre 2013 portant réglementation temporaire de la baignade et de certaines activités nautiques dans la bande des 300 mètres à partir du littoral du département de La Réunion.

Les communes ont présenté les mesures qu'elles ont mises en oeuvre ou prévoient d'adopter pour la gestion du risque requin, tant dans le domaine réglementaire qu'en matière d'aménagement des sites de pratique d'activités nautiques.

Les services de l'Etat poursuivent leur travail d'accompagnement auprès de ces collectivités dans le cadre de l'élaboration de leur plan de balisage : la dernière commission nautique locale qui s'est tenue le 16 décembre 2013 a été consacrée à l'aménagement des zones de baignade de Saint-Paul et l'Etang-Salé.



3°) Point d'étape relatif aux projets en cours

Projet "CAP REQUINS"

Le projet « Cap Requins », porté par le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM), visant à expérimenter le recours à certaines techniques de capture et de marquage des requins, est mis en oeuvre depuis la mi-janvier 2014. Cette première semaine d'opération en mer, en baie de Saint-Paul, apporte déjà quelques enseignements qui permettront les adaptations nécessaires pour améliorer les techniques employées.

Soutenu par l'Etat et les collectivités locales (la Région et la mairie de Saint-Paul), ce dispositif utilise des systèmes innovants de déclenchement d'alerte en temps réel qui se révèlent, jusqu'à présent, efficaces. En parallèle, les stations d'écoute et caméras déployées sur la zone sont actives et permettront de compléter les données pour évaluer l'évolution de la fréquentation du site.

Ce projet est conduit avec le concours scientifique et opérationnel des experts sudafricains du Kwazulu Natal Sharks Board et d'un comité d'experts locaux et nationaux qui se réunira début février 2014 en vue d'un premier bilan.

Programme de réévaluation du risque Ciguatera

La seconde phase de ce programme qui vise le développement d'une filière d'appoint pour la petite pêche réunionnaise est engagée avec le concours du comité régional des pêches de La Réunion. Il s'appuiera dans un premier temps sur les captures réalisées dans le cadre du dispositif Cap Requins, les requins et les autres espèces prélevés faisant l'objet d'analyses scientifiques menées par l'Agence pour la recherche et la valorisation marines (ARVAM).

Il est prévu dans un second temps que les prélèvements soient également réalisés sur l'ensemble du littoral de La Réunion afin de disposer d'un plan d'échantillonnage conforme aux recommandations des autorités sanitaires.

Evaluation du dispositif « Vigies requins »

Cette étude pilote associant la ligue de surf, l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et soutenue par la Région et par la direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) a été engagée au début du mois de janvier par une phase de précampagne (recrutement de la coordinatrice, acquisition des matériels, élaboration des protocoles...).

La phase de terrain, durant laquelle sera testée l'efficacité des vigies immergées à l'aide de technologies innovantes, est prévue pour début février. Sa durée minimale sera de trois mois. L'ensemble des données sera consolidé dans un rapport d'évaluation qui sera établi à la fin du mois de juin 2014.

Point relatif à l'étude participative sociale et économique relative à la prévention et à la gestion du risque requin : « Mieux connaître pour mieux agir »

Les deux prestataires retenus ont présenté les grandes lignes de leur mission, qui vise à élaborer une stratégie de communication, d'information et de sensibilisation s'appuyant sur l'analyse des dimensions sociale et économique du risque requin.

Un travail participatif conduit tant à La Réunion qu'en métropole démarre, à l'aide d'une équipe projet comptant quatre intervenants disposant de compétences complémentaires. A La Réunion (Sagis, 1997, Saint-Denis): Arnold Jaccoud, psycho-sociologue, pour organiser et animer le travail des groupes et Philippe Fabing pour l'analyse économique. Au national



(Le Public Système, 1993, Paris) : Fabien Contino, spécialiste des médias (traditionnels + web) et Emmanuel Beaurepaire, expert en communication.

L'étude qui conduira les intervenants à prendre contact avec les acteurs et le public se déroulera de janvier à décembre 2014.





4°) Communication relative à la prise en compte du risque requin dans la gestion de la Réserve Nationale Naturelle Marine de La Réunion (RNNMR)

Le GIP-RNNMR a intégré la dimension du risque requin dans son plan gestion. Cette prise en compte se traduit notamment par une participation aux instances de gouvernance du dispositif réunionnais de gestion du risque requin, la participation au programme CHARC et aux expérimentations menées dans le périmètre géographique de la réserve et par la conduite d'études spécifiques dont les résultats seront prochainement communiqués (mesure de l'impact de la réserve sur la biodiversité corallienne).

5°) Points divers

Il est rappelé que la mesure d'interdiction de la baignade et de certaines activités nautiques, reconduite par arrêté du 27 septembre 2013 et applicable jusqu'au 15 février 2014, est la seule qui permette, à ce stade, de garantir la sécurité des usagers de la mer et d'éviter les accidents.

Cette interdiction doit être strictement respectée.

